



Mairie de St-Julien en Beauchêne

## Compte-rendu du Conseil municipal

du 14 septembre 2018

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le 10 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents : Bérard Jacky, Bermond Gilbert, Caserta Carole, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Pascal Alain, Schneyder Lætitia, Vallier Jean-Claude, Vialet Baptiste.

Deux conseillers étaient absents et excusés : Fabre Nancy (procuration à Baptiste Vialet), Serri Jean (procuration à Lætitia Schneyder).

Secrétaire de séance : Lætitia Schneyder.

### Le Conseil Municipal débute à 14h30.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, le Maire donne diverses informations concernant de nombreux points importants pour la commune.

Passage en haut-débit, selon information communiquée par Orange. Dans le courriel envoyé par l'opérateur, il est indiqué que les usagers doivent faire une demande individuelle auprès de l'opérateur pour modifier leur contrat. Aucune information n'est donnée concernant l'abonnement : sera-t-il maintenu à son niveau actuel, ou sera-t-il augmenté ? La Mairie va demander à Orange des précisions et communiquera la réponse aux habitants.

Travaux prévus sur le Pont de Baumugnes. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres, mais aucune information concernant les subventions demandées à PACA n'est disponible pour le moment. Les travaux pourraient être entrepris cette année si le financement est obtenu, mais il faudra qu'ils se terminent au plus tard le 15 novembre.

L'assainissement de Montama a été différé, le Conseil Départemental n'a toujours pas fait connaître le montant de l'aide octroyée à la commune.

L'entreprise TOTAL va procéder à des travaux de maintenance de la canalisation d'éthylène traversant notre commune. Les taxes que verse TOTAL sont-elles intégralement versées aux communautés de communes. En principe, les communes impactées devraient recevoir un pourcentage de ces taxes. Cela ne semble pas être le cas.

Les affouages ont été définis. Tous les demandeurs ont obtenu un lot à couper au-dessus de la route de Vaunières. L'agent ONF a été convoqué en Mairie, il considère que la coupe doit permettre aux intéressés de récupérer un bois de qualité et abondant. Mais les personnes peu habituées à la manipulation d'une tronçonneuse vont travailler dans des conditions difficiles, et il leur est conseillé la plus grande prudence.

L'accès PMR en Mairie. Les travaux de mise aux normes de la plate-forme fixe ont été validés par APAVE. Les escaliers provisoires vont être remplacés prochainement, une fois que le dessin de ces escaliers aura été validé par APAVE.

Une convention avec l'Office de Tourisme va être préparée, pour remplacer la précédente, devenue obsolète.

M. Vialet, en contact avec la SAFER, insiste sur le fait que des terrains sont actuellement mis en vente sur le territoire communal. Il faudrait peut-être que la commune travaille en liaison avec la SAFER, mais le Directeur SAFER n'a pas repris contact avec le Maire à ce sujet, pour le moment.

Le Maire remercie ensuite Eric Castaldi, qui a préparé un projet de Maison de la Chasse pour l'ACCA, et vient le présenter au Conseil Municipal comme cela avait été convenu précédemment.

Le projet consiste à construire un petit local couvert, comportant une salle de réunion, et deux pièces annexes. Un emplacement pour WC/lavabo est également prévu. Le WC sera aux normes « Handicap ». La surface au sol est de l'ordre de 70 m<sup>2</sup>.

Une longue discussion se déroule avec les élus, à l'issue de laquelle il est convenu que l'emplacement proposé sera sensiblement décalé, tout en restant derrière la salle polyvalente. Il faut tenir compte de la positions de l'existant, à savoir alimentation en eau potable, et les écoulements des eaux usées.

Compte-tenu de la proximité de la salle polyvalente, il apparaît raisonnable que l'ACCA puisse installer un parking, afin de ne pas perturber le stationnement des usagers du gîte communal et de la salle polyvalente. Après de très nombreux échanges, un vote des élus est demandé par le Maire. Alain Pascal, président de l'ACCA, B. Vialet et N. Fabre, (B. Vialet dispose d'une procuration de Madame Fabre, mais n'a pas d'instruction de vote) ne prennent pas part au vote.

Les élus demandent à Eric Castaldi de faire parvenir au Maire un dessin du projet, modifié tel qu'il en a été convenu en séance, de sorte que ce dessin leur soit communiqué pour avis.

Dès que les élus auront validé le projet, le Maire pourra autoriser par courrier E. Castaldi à déposer une demande de permis de construire.

Dans le courrier, il devra être également précisé que si toutes les autorisations administratives sont obtenues, l'ACCA fera procéder au bornage de la parcelle nécessaire à la construction projetée, et la Mairie proposera à l'ACCA un bail emphytéotique dont la durée ne sera en aucun cas inférieure à 25 ans. Plus généralement, l'ACCA prendra à sa charge les frais annexes correspondant à ce projet. Dans le cadre d'une discussion antérieure, le montant d'un loyer avait été évoqué, de 1800 € par an. Ce chiffre sera retenu si le projet aboutit. Le vote recueille 7 voix pour et une abstention.

Sont ensuite abordés les autres points de l'ordre du jour.

- **Approbation du Compte-Rendu du dernier conseil, en date du 27 juillet 2018**

Le Maire indique que le C.R. du 27/07/2018, diffusé aux conseillers, n'a pas fait l'objet d'observations de leur part. Il propose aux élus d'approuver ce C.R. Les élus approuvent le compte-rendu du Conseil du 27 juillet 2018 (unanimité des présents et représentés : 11 voix pour).

- **Reprise de la concession PAUCHON au cimetière (n°77)**

Le Maire indique que la concession est inoccupée, les époux Pauchon étant enterrés à Veynes. Après avoir pris contact avec Madame Giagnoli, fille du couple Pauchon, celle-ci a informé la commune qu'elle abandonnait la concession n° 77, qu'elle détenait au cimetière de St Julien.

Le Conseil autorise le Maire à réinscrire la concession 77, restituée par Madame Giagnoli, dans la liste des concessions funéraires communales disponibles (unanimité des présents et représentés : 11 voix pour).

- **Recensement 2019 : désignation de l'agent recenseur**

Les opération du prochain recensement auront lieu au cours du premier trimestre 2019. Madame G. Antraccoli a accepté d'être agent recenseur pour la commune. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à communiquer au Tribunal administratif le nom de Madame Gisèle ANTRACCOLI, et de de lui confier cette mission (unanimité des présents et représentés : 11 voix pour).

- **Travaux de goudronnage 2018**

Des devis concernant les différents travaux de goudronnage prévus ont été demandés à deux entreprises. Seule une entreprise, La Routière du Midi, à fourni un devis à la date du Conseil. Le Maire déplore que la seconde société n'ait pas fourni de devis concurrent, malgré des rappels incessants, dans les jours précédents le Conseil de ce 14/09/2018.

Après examen des divers éléments du devis de La Routière du Midi, le Conseil décide de passer commande des opérations de goudronnage sur le hameau de Baumugne, tels qu'ils étaient demandés à l'entreprise, pour un montant total H.T. de 14296,90 €.

Il autorise également la réalisation des travaux prévus sur « Le Village », au bas du lotissement « La Blache », et au niveau du « Pont de Bouriane », au départ de la déviation Poids lourds. Le montant de ces deux postes étant respectivement de 2551,70 et de 2293,30 € hors taxes. Le Conseil renvoie à 2019 le poste « accès à la salle polyvalente », moins urgent. (unanimité des présents et représentés : 11 voix pour).

**La séance est levée à 16h30.**